



PAR INQUIETUDE À DES ACTES DE VIOLENCE ON VOUS DEMANDE DE:

- 1. Sonnez chez le voisin.**
 - 2. En cas de besoin – allez demander l'aide d'autres voisins! A plusieurs, on se sent plus sûr.**
 - 3. Appelez la police. Contactez toujours la police en cas de situations ressenties comme urgentes ou menaçantes.**
-

En cas de crainte à des actes de violence ou d'une absence d'attention de la part d'un détenteur de l'autorité parentale, prenez contact avec les services sociaux pour faire part de vos inquiétudes.

SONNER À LA PORTE PEUT SAUVER UNE VIE!

Si vous ne voulez pas rester vous-même sur place, allez chercher de l'aide et appelez la police. Mais sonnez d'abord! Sonner ou frapper à la porte peut suffire pour interrompre les violences en cours.

Vous pouvez sauver une vie!